



Hébergement à titre gratuit

Par **nuttin**, le **10/10/2008** à **16:36**

J'aimerais connaitre exactement ce à quoi correspond le terme d'hébergement à titre gratuit et si cela pour la personne hébergée représente un réel lieu d'habitation et donc une adresse valide pour les administrations ? Et également si l'hébergement à titre gratuit n'est possible que si la personne est propriétaire de son logement ? D'avance merci